

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire du constructeur

Par **lockup**, le **27/03/2008 à 18:08**

voilà,je suis en pleine construction actuellement et je viens de recevoir un courrier du mandataire judiciaire que l'entreprise est en liquidation,j'ai 60 000 euros encore sur le compte de l'entreprise,je suis très inquiet,que va t il ce passer,vais je être indemniser de suite,vais je me prendre une dette de 60 000 euros que je vais devoir rembourser à vie sans rien avoir,et si cette entreprise n'est plus solvable,que faire,je me pose énormément de question et en plus on peut même plus continuer la construction(écart de 60000 euros)que faire